

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220602

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 16 juin 2022

Nombre de conseillers : 42

En exercice : 42

Présents : 38

Votants : 41

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. LEDRU Jacky, membre suppléant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220623-D20220602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

OPAH

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, 1 dossier de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » a été déposé à la Communauté de Communes au mois de juin :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
BASSO Carlo	57 367 €	50 %	20 000 €	500 €	38 867 €
GUETTIER	8 074 €	94 %	7 593 €	500 €	481 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS*